

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2025****Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Pouvoirs : 1

Mode de scrutin :
à main levée

Abstention : 0

Votants : 12

Pour : 12 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le trois avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, le Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie.

Absent(s) excusé(s) : MARGERITTE Valérie, PASQUER Claudie, LONGCÔTE YVES, FELLOUS Frédéric.

Pouvoirs : MARGUERITTE Valérie à Mme BOURGET Patricia.

Secrétaire de séance nommé : BUSNEL Didier.

2025-017 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand.

L'état 1259 (en annexe) comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après une augmentation de 4 % en 2022, puis de 5 % en 2024.

Vu les charges d'entretien et du personnel grandissantes, une légère hausse de 1 % sur l'ensemble des taux permettra de couvrir les charges courantes.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après délibération unanime (12 voix), le conseil municipal :

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45,15 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,22 %

Charge Monsieur le Maire :

-de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
-de transmettre l'état 1259 aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Bertrand LEGENDRE**



15 AVR. 2025





COMMUNE : 274 ST GERMAIN SUR ILLE
ARRONDISSEMENT : 35 RENNES
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC FOUGERES

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 035-213502743-20250410-2025017-DE

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES									
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Locaux industriels d. Logements sociaux et longue durée				90		Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi		45 701		a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes					
				0											
				11 149											
				0											
				1 050											
Taxe foncière non bâtie Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte						Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal b. Par la loi		4 107							
				>>>											
Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations				>>>		3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées b. Logements vacants soumis à la THLV c. Bases dégrévées hors locaux vacants d. Bases dégrévées locaux vacants e. Bases dégrévées majo THS		32 700 >>> 12 578		>>> 0 1,000000 14,07 19,90					
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE											
6.1. TAUX PLAFONDS				Taux moyens communaux de 2024 au niveau :				Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :							
Taxes				national 11		départemental 12		Taux plafonds de 2025 13		Taux des EPCI de 2024 14		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15		a. National b. Communal	
Taxe foncière bâtie (TFB)				39,74		43,76		109,40		3,48000		105,92		Taux maximum :	
Taxe foncière non bâties (TFNB)				51,08		48,39		127,70		3,05000		124,65		a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
Taxe d'habitation (TH)				23,88		28,50		71,25		11,14000		60,11		b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				>>>		>>>		>>>		>>>		>>>		>>>	
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...				>>>				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH				Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée				>>>				a. Tx moy.75% départemental				12,98			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés				>>>				b. Taux maximum de la majo				>>>			
												25,46			



COMMUNE : 274 ST GERMAIN SUR ILLE
ARRONDISSEMENT : 35 RENNES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC FOUGERES

Envoyé en préfecture le 15/04/2025 à 12:59 COM (1)
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 035-213502743-20250410-2025017-DE-UL

FINANCES PUBLIQUES

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	800 619	37,09	105,92	824 100	305 659	37,46%	308 707,26€
Taxe foncière non bâties (TFNB)	26 738	44,70	124,65	26 900	12 024	45,15%	12 145,35€
Taxe d'habitation (TH)	44 778	13,09	60,11	32 700	4 280	13,22%	4 322,94€
Colisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	321 963		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	12145,35	0,037 722	1,49		
Taxe d'habitation (TH)	321 963		16,64		
Colisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		6,48		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
0				12 289	0	0		12 289

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
325 176,15		12 289		337 465,15

A RENNES

Le 17 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
Gwenaëlle BOUVET

Le Maire,

Bertrand LEGERENDRE

Pour la Préfecture,

